



Evaluation de la 4^{ème} année de la mise en place du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Suite au travail collectif mené lors du CNPA du 26 janvier 2017

Contexte

Engagement de campagne du Président de la République, annoncé par le Premier ministre dans son discours de politique générale le 3 juillet 2012, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été officiellement adopté le 21 janvier 2013. Le Plan représente une réponse à un besoin urgent de la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent, structurant l'action du Gouvernement en matière de solidarité, tout au long du quinquennat. Il est le fruit d'un travail de concertation inédit avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité. Cinq grands principes structurent cette nouvelle approche :

- a) **Principe d'objectivité** : les personnes en précarité ne sont plus une minorité marginale et ne sont pas responsables de leur situation
- b) **Principe de non stigmatisation** : stop à la dénonciation de la paresse et de la malhonnêteté
- c) **Principe de participation** : à l'élaboration et au suivi des politiques publiques
- d) **Principe de juste droit** : lutter contre le phénomène de non recours aux droits sociaux
- e) **Principe de déclouisonnement des politiques sociales** : meilleure coordination des acteurs et des ministères.

Le CNPA a participé à la réflexion précédant l'élaboration du Plan en participant au processus de concertation et à la conférence sur la pauvreté et l'exclusion sociale en 2012, ainsi qu'au suivi de sa mise en œuvre en faisant le bilan de ses trois premières années. Ce processus d'évaluation fait partie des objectifs que se donnent les membres du CNPA et c'est dans cette perspective, cette année encore, que les membres du CCPA ont souhaité partager leur bilan de la quatrième année de mise en œuvre du Plan avec Cécile CHARBAUT adjointe à la sous-direction de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté à la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) qui a accepté notre invitation. François BREGOU, responsable de service *Stratégie et analyse des politiques publiques* à la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) a également été présent dans la matinée afin de nous présenter le Plan Pauvreté dans sa globalité et nous apporter son expertise lors des travaux en groupes.

Nous avons réfléchi sur les constats et propositions d'amélioration sur les sept axes du Plan :

1. **Accès aux droits**
2. **Aide alimentaire**
3. **Emploi et formation**
4. **Famille et enfance**
5. **Hébergement et logement**
6. **Santé**
7. **Lutte contre le surendettement**





Evaluation des membres du CNPA de la 4^{ème} année de la mise en place du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

ACCES AUX DROITS

Constats

Propositions

1. Rupture numérique : mise en place de « coffres – forts numérique » :

- Problème de vie privée (personnelle, santé, confidentialité...);
- Problème de sécurité;
- Risque de pression si la personne refuse de fournir le code d'accès au coffre-fort numérique à certaines institutions;
- Risque d'usurpation d'identité;
- De nombreuses personnes ne savent pas se servir d'un ordinateur.

2. Mise en place des schémas départementaux de la domiciliation et élargissement des critères de domiciliation :

- Il est toujours difficile d'avoir une domiciliation dans de nombreux départements;
- Il y a des différences sur chaque territoire;
- Certaines directives ne sont pas appliquées (ex. Obligation d'être sur la commune depuis plus de 3 mois).

3. Mise en place de « référent de parcours » :

- Des stagiaires prennent la relève (ou des contrats civiques) prennent la place des professionnels diplômés et/ou compétents;
- Systématiquement référents imposés !!!!!
- Beaucoup de turn over parmi les professionnels du social, certains sont amenés à ne pas rester alors comment être référent de parcours si le TS part rapidement.

1. Rupture numérique : mise en place de « coffres – forts numérique » :

- Attention à la sécurité du coffre-fort, au contenu et aux personnes à qui on donne le code;
- Chaque personne devrait avoir la liberté de choisir quel type de document elle dépose dans son coffre-fort numérique (santé, vie privée...);
- Dans les expérimentations actuellement menées, ils devraient y avoir des personnes ASSOCIEES à la mise en place de ce projet et son évaluation par la suite;
- Permettre l'Accès au matériel nécessaire (ordinateur, connexion internet, etc.) pour tout le monde et mettre en place la formation à l'utilisation;
- OUI pour du numérique MAIS pas seulement, il devait y avoir aussi des formats papiers (pour les personnes âgées notamment).

2. Mise en place des schémas départementaux de la domiciliation et élargissement des critères de domiciliation :

- UNIFORMISER les méthodes de domiciliation sur l'ensemble du territoire;
- La domiciliation devrait être ouverte à tous sans délais imposés !!!!!

3. Mise en place de « référent de parcours » :

- Définir quand l'accompagnement commence et quand il se termine;
- Désigner un référent de parcours pour chaque personne accompagnée MAIS la personne doit avoir la liberté de choisir son référent et devrait décider ELLE-MÊME quand l'accompagnement s'arrête.



AIDE ALIMENTAIRE

Constats

Propositions

1. Garantir l'accès à l'aide alimentaire :

- Manque de communication entre les différents dispositifs ou structures d'aide alimentaire ;
- Enquêtes intrusives pour bénéficier de l'aide alimentaire : honte de soi, peur du jugement etc.

2. Valorisation des dons en nature :

- Le non-respect de l'hygiène alimentaire (lavage des mains) ;
- Chaîne du froid non respectée et les dates de péremption non respectées.

3. Cadre réglementaire pour favoriser les dons des fruits et légumes

- Locaux non adaptés à la réception de toutes les denrées alimentaires.

1. Garantir l'accès à l'aide alimentaire :

- Permettre de rester dans l'anonymat à toute personne qui demande de l'aide alimentaire – besoin de réévaluer les lois ;
- Afin d'éviter la stigmatisation et faciliter l'accès aux droits - créer une carte unique pour les ayants droit ce qui garantirait l'anonymat ;
- Mettre en place un échange régulier entre les associations de denrées en cas de surplus pour éviter le gaspillage ;
- Garantir l'accès à l'aide alimentaire à toute personne qui en a besoin ;
- Créer un carnet utile pour les personnes accueillies pour avoir de l'aide (affichage à la mairie).

2. Valorisation des dons en nature :

- Défisicaliser les dons alimentaires, comme sur les dons en nature ;
- Alléger la réglementation sur les dons alimentaires ;
- Abolir les lois qui obligent les organismes alimentaires (resto, hop aéroport, SNCF, hôtel) à jeter chaque jour leurs produits invendus et les javellises ;
- Permettre qu'il y ait un ramassage quotidien des denrées alimentaires invendus pour les redistribuer dans la rue chaque par les associations caritatives.

3. Cadre réglementaire pour favoriser les dons des fruits et légumes :

- Retravailler le cadre réglementaire pour favoriser les dons de fruits et légumes ;
- Valoriser les initiatives privées.



EMPLOI ET FORMATION

Constats

Propositions

1. Accès à la formation :

- Accès à l'information difficile ;
- Trop de conditions imposées pour bénéficier d'une formation.

2. Accès à l'emploi et lutte contre le chômage de longue durée :

- Fracture numérique ;
- Manque de suivi personnalisé et individualisé ;
- Manque d'application des propositions faites.

1. Accès à la formation :

- Garantir la présence des personnes directement concernées dans les différentes commissions et réunions ;
- Faire des campagnes d'affichage et de communication dans les structures sur les différents dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation.

2. Accès à l'emploi et lutte contre le chômage de longue durée :

- Avoir une adresse (domiciliation) qui ne soit pas stigmatisante, ni handicapante ;
- Mettre en place des journées trimestrielles d'informations et de rencontre directe entre les personnes en demande d'emploi et les employeurs ;
- Avoir accès à plus de journée découverte dans le monde du travail, immersion professionnelle.



ENFANCE ET FAMILLE

Constats

Propositions

- Généralisation de la garantie contre les impayés de la pension alimentaire :**
 - Difficulté pour le parent à payer la pension alimentaire /prélèvement direct sur les ressources
 - La CAF verse l'ASF et récupère l'argent auprès du parent qui doit verser la pension alimentaire ;
 - Qui paye la pension alimentaire des enfants non reconnus.
- Répartition solidaire de la prise en charge des mineurs isolés étrangers :**
 - Problèmes de la preuve de la minorité du jeune ;
 - Les conseils départementaux souhaitent avoir la preuve de la minorité du jeune pour accepter de l'accueillir ;
 - Peur des jeunes mineurs de rentrer dans une institution, en conséquence les fuites.
- Accompagnement des jeunes majeurs 18/25 vers la sortie ASE (aide sociale à l'enfance) :**
 - Pas de structures relais → rupture supplémentaire ;
 - Contrats jeunes majeurs → mesure intéressante mais manque de financement ;
 - Rigidité de la garantie jeune qui apporte un minimum de ressources ;
 - Précarité des étudiants qui ne lâchent très tardivement le foyer parental ;
 - -En cas de rupture scolaire, rien n'existe pour les jeunes alors démunis.

- Généralisation de la garantie contre les impayés de la pension alimentaire :**
 - Paiement des frais sur justificatifs pour être sûr que l'argent est utilisé pour l'enfant ;
 - Versement de la pension alimentaire sur un compte bloqué et demander au juge pour débloquer en cas de besoin ;
 - Demander des mesures éducatives pour s'assurer que l'argent est bien utilisé dans l'intérêt de l'enfant.
- Répartition solidaire de la prise en charge des mineurs isolés étrangers :**
 - Répartition des mineurs isolés étrangers égale dans tous les départements ;
 - Co-responsabilité de l'état et des conseils départementaux.
- Accompagnement des jeunes majeurs 18/25 vers la sortie ASE (aide sociale à l'enfance) :**
 - Comment répondre aux besoins des jeunes en lien avec les travailleurs sociaux ? Mettre en place un travail de pédagogie avec les élus et les citoyens ;
 - Si le jeune le souhaite, maintenir le même référent dans l'accompagnement pour éviter une nouvelle rupture ;
 - Favoriser l'accompagnement personnalisé e arrêter de mettre des jeunes dans des cases ;
 - Assouplir le parcours que l'on impose aux jeunes et éviter la solitude du jeune dans le dispositif ;
 - Développer l'accompagnement vers un logement autonome ;
 - Garantie jeune jusqu'à l'âge de 25 ans → ne jamais laisser un jeune sans solution ;
 - Préparer la sortie de l'ASE dès l'âge de 16 ans ;
 - Ecouter plus la parole du jeune pendant sa prise en charge à l'ASE ;
 - Maintenir le lien familial et impliquer la famille du jeune dans son parcours ;
 - Redévelopper les éducateurs de rue → c'est de la prévention.



HEBERGEMENT ET LOGEMENT

Constats

Propositions

1. Prévention des expulsions :

- Abus de pouvoir des bailleurs qui profitent de la fragilité de la personne ;
- Absence d'informations.

2. Ouverture des places d'hébergement pérennes :

- Manque de places d'hébergements pérenne ;
- Manque de place pour les personnes handicapées.

3. Accès au logement :

- Inefficacité de la loi Dalo ;
- Difficulté d'avoir un appartement HLM ;
- Problème de garant.

1. Prévention des expulsions :

- Développer la médiation entre le bailleur et la personne concernée à travers un médiateur mandaté par l'état ;
- Mettre en place le devoir d'alerte des bailleurs dès le premier mois de non paiement de loyer.

2. Ouverture des places d'hébergement pérennes :

- Créer les places adaptées en respectant la loi ALUR et appliquant le principe de continuité.

3. Accès au logement :

- Garantir l'accompagnement complet axé sur l'accès au logement et l'aménagement dans le logement attribué ;
- Faciliter l'accès au logement HLM à travers la mobilisation du contingent préfectoral à condition qu'il soit en adéquation avec les besoins réels de la famille ;
- Éviter la stigmatisation des personnes avec des problèmes psychologiques ou physiques.



SANTE

Constats

Propositions

1. Faciliter l'accès aux soins psychiatriques pour les personnes en situation de précarité :

- Relations compliquées et complexes travailleurs sociaux/personnes accompagnées avec un trouble psychique ;
- Rencontre trop peu de CHRS ouvert 24h/24h – les personnes sont contraintes à la rue en journée.

2. Garantir l'accès aux soins des personnes sans-abris (PASS) :

- Manque d'information et d'affiche dans les PASS et les pôles vaccins ;
- Pour les personnes en grande précarité - absence des soins pédicure ;
- De plus en plus de personnes ont des troubles diabétiques dans les centres d'hébergement.

3. Garantir la prise en charge des addictions des personnes les plus démunies :

- Très peu de travailleurs sociaux sont en partenariat avec les structures de santé. Beaucoup de personnes revenues de cure de désintoxication retombent à la rue ou reviennent dans la même structure d'hébergement, ceux qui replongent la personne dans le même contexte ;
- Manque de moyens depuis des années.

1. Faciliter l'accès aux soins psychiatriques pour les personnes en situation de précarité :

- Avoir un suivi médical régulier et une aide psychologique ;
- Les travailleurs sociaux devraient arrêter à se prendre pour des psychiatres ;
- À quand le respect de l'inconditionnalité d'accueil dans les CHRS.

2. Garantir l'accès aux soins des personnes sans-abris (PASS) :

- Rendre accessible les soins des pieds ;
- Mettre en place l'affichage sur les lieux d'accès aux soins dans les lieux publics (resto du cœur, CAS, structures d'hébergement) ;
- La PASS devrait proposer à toute personne un examen des pieds avec soins podologue.

3. Garantir la prise en charge des addictions des personnes les plus démunies :

- Renforcer les partenariats entre les CHRS et les CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) ;
- Organiser une réunion mensuelle (CVS ou autre) autour de la santé (invitation des personnes externes) ;
- Après le retour après une cure de désintoxication, ne pas orienter les personnes dans les mêmes structures mais privilégier plutôt un changement avec un changement de cadre en développant une collaboration avec les SIAO.



LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

Constats

Propositions

1. Améliorer la procédure de traitement de surendettement :

- Frais bancaires abusifs ;
- Pas de domiciliation = pas de compte bancaire ;
- Une crainte d'aller voir les services sociaux pour faire les papiers ;
- Dossier de surendettement trop long et trop complexe ; trop de justificatifs demandés → les gens se retrouvent encore dans la difficulté ;
- Quand on passe un dossier, ils ont un mois pour envoyer un accusé de réception.

2. Campagne d'information sur le fonctionnement des crédits et des produits bancaires :

- Qui devrait être chargé à limiter l'incitation à l'endettement ou au surendettement ?
- La CNIL n'accepte pas de créer le fichier national de l'emprunt.

3. Généralisation des points conseil budget (PCB) dans toute la France :

- Très peu de PCB identifiés, ex. existe dans le 13^{ème} arrondissement de Paris.

1. Améliorer la procédure de traitement de surendettement :

- Simplifier le dossier de surendettement ;
- Créer un compte sans l'obligation de la domiciliation administrative ==> « une adresse volante » ;
- Comité de surveillance indépendant pour contrôler les dossiers de surendettement.

2. Campagne d'information sur le fonctionnement des crédits et des produits bancaires :

- Protéger les gens pour les paiements en espèce - créer un quotient équivalent, ex. : si t'as un quotient de... tu ne peux pas payer en plusieurs fois ;
- Créer un fichier national de l'emprunt ;
- Une épargne volontaire dans les structures d'accueil mais pas obligatoire.

3. Généralisation des points conseil budget dans toute la France :

- La généralisation des PCB dans toute la France.